

## Newsletter

### Engagez votre premier travailleur

Votre activité d'indépendant prend de l'ampleur et vous songez à recruter votre premier employé/ouvrier ? C'est une étape importante en vue de l'accroissement de votre activité, pour laquelle il est primordial d'être bien informé.

Tout d'abord, il vous faudra réfléchir au régime de travail qui sera appliqué, et aux diverses tâches qui seront confiées à votre nouvelle recrue.

Sous certaines conditions, il est bénéfique, pour l'employeur n'ayant jamais été soumis à la sécurité sociale auparavant, ou n'ayant pas occupé de travailleur au cours des quatre trimestres précédents, d'avoir connaissance des avantages octroyés en ce qui concerne les cotisations patronales dues à la sécurité sociale, soit une dispense totale, et ce pour une durée indéterminée. Cet avantage s'applique automatiquement sans procédure particulière, mise à part la mention du code correct dans la déclaration trimestrielle DmfA<sup>1</sup>.

Une fois l'enregistrement à l'ONSS réalisé, une série d'obligations incombe à l'employeur pour l'engagement de chaque travailleur, à savoir :

- I. La déclaration DIMONA ;
- II. L'établissement d'un contrat de travail accompagné d'un règlement de travail ;
- III. La souscription à une assurance « accident du travail » ;
- IV. L'affiliation à un service externe de prévention et de protection au travail ; et
- V. La souscription, pour les ouvriers, à une caisse de vacances.

C'est généralement lors de l'exécution de ces démarches que l'employeur aura besoin d'assistance et de conseils. Le consultant en ressources humaines et le secrétariat social, souvent de pair, entreront ainsi en action, permettant d'obtenir l'assurance du respect des obligations liées à l'intéressé.

Le rôle de conseil qui incombe dans le chef du consultant en ressources humaines peut prendre cours à n'importe quel moment de l'activité de l'employeur, mais il lui sera toujours plus aisé d'établir un travail de meilleure qualité si les tâches lui sont confiées dès les premières démarches liées à l'embauche.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Laura MATHELOT  
*Directrice – HRéférence*

---

<sup>1</sup> [https://www.socialsecurity.be/site\\_fr/employer/applcs/dmfa/general/about.htm](https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applcs/dmfa/general/about.htm)